



Strasbourg, 16 octobre 2018

AP/CAT(2018) 11
Français

**ACCORD EUROPEEN ET MEDITERRANEEN SUR LES RISQUES MAJEURS
(EUR-OPA)**

**Critères de financement de la participation des États membres aux
réunions du Comité des correspondants permanents**

*Document préparé par le Secrétariat
de l'Accord EUR-OPA risques majeurs*

Ce document ne sera plus distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire

Introduction

Il est rappelé que dans la Résolution (87)2, intitulée « Instaurant un groupe de coopération en matière de prévention, de protection et d'organisation des secours contre les risques naturels et technologiques majeurs » - adoptée par le Comité des Ministres le 20 mars 1987, lors de la 405^e réunion des Délégués des Ministres – déclare « Les frais de voyage et de séjour des participants aux réunions du groupe (ministres, correspondants permanents et experts) sont à la charge de chaque Etat membre du groupe concerné;

Il n'est pas rare que certains États membres demandent une prise en charge des frais de participation de leur correspondant permanent. Le Secrétariat a donc essayé de trouver la méthode la plus équitable pour savoir quels pays devraient bénéficier d'un appui financier lorsqu'ils participent aux réunions du Comité des correspondants permanents qui se tiennent deux fois par an.

À l'issue d'un examen approfondi, le Secrétariat a soulevé la question de savoir si la classification des pays par la Banque mondiale en fonction de leur produit intérieur brut (PIB) par habitant était le modèle le plus approprié pour régler cette question. Le PIB par habitant en dollars EU est présenté dans le tableau I. Le tableau II donne le détail des pays devant recevoir un appui financier en raison d'un revenu par habitant inférieur à 8 000 dollars. Les indicateurs du PIB par habitant donnent la mesure du bien-être du pays d'après le niveau de vie de la population et nous permettent de savoir si ce dernier a augmenté ou baissé dans le temps.

Comme consigné dans le compte rendu de la Réunion conjointe du Comité des Correspondants permanents et des directeurs de Centres spécialisés ([lien vers AP/CAT 2017 20](#)) qui a eu lieu à Paris les 6 et 7 novembre 2017, après mûre réflexion et débats, M. Silvestrini, « invite le Comité à envisager le PIB par habitant comme critère de parrainage de la participation d'Etats membres aux réunions du Comité des Correspondants permanents. Le Comité échange sur la question, mais ne prend pas de décision et recommande au Secrétariat d'adopter une approche souple. »

Tableau I – PIB par habitant en dollars US

Source des données: Banque mondiale Dernière mise à jour le 27/09/2018

Pays	Code Pays	2017* PIB (\$US)
République de Moldova	MDA	2289.9
Ukraine	UKR	2639.8
Maroc	MAR	3007.2
Arménie	ARM	3936.8
Algérie	DZA	4123.4
Géorgie	GEO	4078.3
Azerbaïdjan	AZE	4131.6
Albanie	ALB	4537.9
Bosnie-Herzégovine	BIH	5180.6
Macédoine, L'ex-République yougoslave de	MKD	5442.6
Serbie	SRB	5900.0
Bulgarie	BGR	8031.6
Liban	LBN	8523.7
Fédération Russe	RUS	10743.1
Roumanie	ROU	10813.7
Croatie	HRV	13294.5
République Slovaque	SVK	17605.0
Grèce	GRC	18613.4
Portugal	PRT	21136.3
Chypre	CYP	25233.6
Malte	MLT	26946.0
Belgique	BEL	43323.8
Saint-Marin (2008)	SMR	49664.0
Luxembourg	LUX	104103.0
Monaco (2013)	MCO	78700

Table II Critère suggéré

Critère: PIB par habitant <8000\$ selon la Banque mondiale

Pays	Participation Payée: 13	Participation non payée: 12
Albanie	X	
Algérie	X	
Arménie	X	
Azerbaïdjan	Bureau X	
Belgique		X
Bosnie- Herzégovine	X	
Bulgarie		X
Croatie	Bureau X	
Chypre		X
Géorgie	X	
Grèce		X
Liban		X
Luxembourg		X
Macédoine, L'ex-République yougoslave de	X	
Malte		X
République de Moldova	X	
Monaco		X
Maroc	X	
Portugal	Présidence X	
Roumanie		X
Fédération Russe		X
Saint-Marin		X
Serbie	X	
République Slovaque		X
Ukraine	X	